

Déposé le 25 novembre 2011

No. : CSSS-062

Secrétaire Quédevelat

**Réseau
SOLIDARITÉ
Itinérance du Québec**

*Bilan du Plan d'action interministériel en
itinérance 2010-2013 : Observations et
commentaires du Réseau solidarité itinérance
du Québec (RSIQ)*

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC

Présenté à la Commission de la santé et des services sociaux

Mémoire déposé dans le cadre des Auditions publiques sur le bilan des actions réalisées au cours de la première année du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 de la ministre déléguée des Services sociaux

25 novembre 2011

Mémoire rédigé par Célia Corriveau, coordonnatrice du RSIQ

Relecture et validation par des membres du comité de coordination :

Présidente : Jenny Villeneuve, Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)

Vice-président : Frédéric Keck, Regroupement pour l'aide aux itinérantes et itinérants de Québec (RAIQ)

Secrétaire-Trésorière : Michelle Duchesne, directrice générale de Dîners St-Louis, déléguée par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Administrateur : Pierre Gaudreau, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Pour informations :

Téléphone : 514-861-0202

Cellulaire : 514-659-4733

Courriel : solidarite-itinerance@hotmail.com

Télécopieur : 1-888-438-9719

Adresse postale : 1710, rue Beaudry #2.42 , Montréal (Québec) H2L 3E7

Nous vous invitons à consulter la section RSIQ du www.rapsim.org

I. Introduction

L'adoption d'un cadre de référence en itinérance en 2008 et la publication en décembre 2009 d'un plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 sont des instruments politiques grandement nécessaires pour une société juste et inclusive pour tous. Ceux-ci démontrent que le gouvernement du Québec se soucie des problèmes vécus par plusieurs de ses citoyennes et citoyens exclus socialement et qu'il reconnaît qu'une réponse politique est incontournable pour améliorer la situation. De plus, cela démontre que le gouvernement conçoit l'importance de la concertation des différents ministères, afin de faciliter l'intégration de toutes les personnes à notre société. Il s'agit de moyens importants pour arrimer les actions et réduire les incohérences qu'une intervention morcelée peut produire.

Lorsque la Commission de la santé et des services sociaux (à ce moment Commission des Affaires sociales) a décidé en 2008 d'étudier le phénomène de l'itinérance au Québec et de tenir des auditions publiques, notre réseau s'est réjoui que sa demande soit entendue. Le RSIQ ainsi que ses membres ont d'ailleurs participé en grand nombre à ces travaux et plusieurs de nos recommandations ont été reprises dans le rapport. À l'intérieur de ce dernier, intitulé « Itinérance : agissons ensemble », la Commission recommandait au gouvernement « d'établir, le plus rapidement possible, un plan d'action interministériel en itinérance en lien avec le cadre de référence du ministère de la Santé et des Services sociaux et respectant les recommandations de ce rapport afin d'apporter une réponse immédiate aux problèmes liés à l'itinérance en attendant l'adoption de la politique ». C'est dans ce contexte qu'a été adopté un mois après la parution du rapport, en novembre 2009, le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013.

Le bilan de la mise en œuvre du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 est un exercice incontournable pour parvenir à ce que les actions déployées aient un impact réel dans la vie et le quotidien des personnes qui sont à risque ou en situation d'itinérance. Dans l'expectative de répercussions positives et concrètes sur le terrain, le RSIQ demande depuis décembre 2010 que cette évaluation de la première année du bilan se réalise, tel que prescrit par la Commission de la santé et des services sociaux dans son rapport.

II. Une situation qui ne s'améliore pas

S'il est vraiment important qu'un exercice d'évaluation ait lieu, c'est que malheureusement la situation ne s'améliore pas, témoignant des limites des réponses proposées par le plan d'action actuel. En effet, partout au Québec, plusieurs organismes œuvrant auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance remarquent une aggravation du phénomène et une augmentation des besoins.¹

Plusieurs organismes offrant de l'hébergement à travers le Québec ont fait part de débordements et déplorent qu'ils doivent refuser des personnes, situation d'ailleurs fréquemment rapportée par les médias dernièrement². À titre d'exemple, en plus de ceux que vous pourrez lire dans le mémoire du RAPSIM, membre du RSIQ, le Centre Le Havre de Trois-Rivières a dû se doter de tentes qui ont été installées dans sa cour arrière pour répondre aux besoins accrus³. Notre responsabilité collective envers les personnes les plus vulnérables rend cette situation inadmissible : aucune citoyenne et aucun citoyen québécois ne devraient se trouver dans cette situation de vulnérabilité extrême causée par un refus dû à un manque de places.

Concernant l'aggravation du phénomène, beaucoup d'organismes nous rapportent une multiplication et une complexification des problématiques des personnes qui fréquentent les organisations (extrême pauvreté, problèmes de santé mentale et/ou physique, perte d'autonomie, dépendances, isolement, violence, etc.). Cette situation rend l'intervention « terrain » de plus en plus difficile, commandant le besoin d'avoir davantage de soutien pour composer avec cette nouvelle réalité.

III. Les actions significatives en lien avec l'itinérance

Bien que la situation ne s'améliore pas, nous tenons tout de même à souligner la réalisation de quelques mesures importantes. Tout d'abord, il y a eu dans quatre villes, Montréal, Québec, Trois-Rivières et Gatineau, la mise en place de comités directeurs, avec un budget octroyé aux Agences de

¹ L'annexe 1 présente les informations relatives à différentes régions.

² L'annexe 2 présente une revue de presse des organismes rapportant débordements et refus.

³ Cyberpresse, "Le Havre déborde", En ligne. <http://www.cyberpresse.ca/le-nouvelliste/actualites/201109/15/01-4447821-le-havre-deborde.php>

la santé et des services sociaux et dédié à la coordination. Le rôle de ces comités directeurs est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action sur une base régionale. Même si le bilan indique que « ces instances de coordination constituent sans contredit des leviers d'importance pour bonifier l'offre de services destinée aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir », il est à noter que la capacité d'action des comités est toutefois inégale selon la région. Pour notre réseau, les mesures qui ont été observées jusqu'à maintenant, après deux ans de mise en œuvre, ont eu lieu inégalement sur le territoire québécois, soit en majorité à Montréal et quelques actions à Québec à Trois-Rivières. Dans ces villes, des mesures concernant les organismes communautaires œuvrant en itinérance se sont concrétisées. Vous trouverez dans le tableau 1 le résumé de celles-ci.

Tableau 1 : Les investissements du plan d'action

Montréal		
<ul style="list-style-type: none"> - Montant annuel octroyé à l'Agence de la Santé de Montréal pour la coordination du comité directeur - 1,25 M \$ récurrents pour huit organismes communautaires offrant le refuge d'urgence - 170 000\$ récurrents pour des organismes offrant du soutien communautaire en logement - financement pour trois organismes communautaires offrant le Programme de préparation à l'emploi (PPE) - financement investi pour la consolidation du projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) 		
Québec	Trois-Rivières	Gatineau
<ul style="list-style-type: none"> - 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de Québec pour la coordination du comité directeur - 80 000\$ récurrents à 2 organismes offrant du soutien communautaire au logement - soutien à un organisme communautaire offrant le Programme de préparation à l'emploi (PPE) 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie pour la coordination du comité directeur - 440 000 \$ /investis pour la consolidation du projet pilote d'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 000 \$/annuel octroyés à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour la coordination du comité directeur

En ce qui concerne le portrait de l'itinérance au Québec, il est pertinent qu'un tel exercice soit fait pour mieux orienter les actions gouvernementales. Il est toutefois important que la démarche se fasse, comme elle semble s'orienter jusqu'à présent, avec une approche concertée incluant le milieu communautaire, puisque celui-ci dispose de données et d'expertises pouvant bonifier le travail. Pour

tenir compte de l'urgence des besoins auxquels le plan d'action doit répondre, nous pensons toutefois que l'élaboration d'un portrait de l'itinérance au Québec ne devrait en aucun cas être un préalable obligatoire à la mise en œuvre d'actions concrètes dans toutes les régions qui pourrait engendrer un ralentissement du déploiement des mesures.

Le financement du programme AccèsLogis

La Société d'habitation du Québec (SHQ) est responsable de la réalisation d'une partie importante du plan d'action et permet de le bonifier, notamment grâce au programme AccèsLogis, permettant de faire passer le budget total associé au plan d'action de 14 à 49 millions de dollars. Ces investissements supplémentaires auraient permis de confirmer 650 unités de logements sociaux « destinés à une clientèle itinérante » selon le bilan depuis le lancement du plan d'action. Toutefois, depuis la publication du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013, on remarque plutôt une diminution du nombre d'unités de logement social engagées chaque année. En effet, le budget 2011-2012 annonçait 2000 nouveaux logements sociaux dans le programme AccèsLogis pour la prochaine année, ce qui représente 1000 unités de moins que les deux années précédentes. Ainsi, l'engagement du premier ministre du Québec lors de la campagne électorale de 2008 de financer 3000 unités de logements sociaux pendant cinq ans n'a donc pas été respecté. Bien que nous supposions que la situation soit due à la diminution des versements en matière de logement social en provenance du gouvernement fédéral, cette nouvelle situation ne permet pas aux 260 700 ménages locataires québécois qui, selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement, ont des besoins importants de bénéficier pleinement à leur droit au logement. ⁴

IV. Pour une meilleure compréhension du bilan

À notre avis, certaines précisions devraient être ajoutées et certains éléments retirés du bilan du plan d'action, ce qui permettrait au milieu communautaire et aux citoyens de mieux saisir la contribution du gouvernement québécois en matière de lutte contre l'itinérance. Tout d'abord, pour bien comprendre les actions du gouvernement, celles-ci devraient être accompagnées de la ventilation des investissements. Puisque 14 millions de dollars de nouveaux investissements sont associés au plan d'action, l'exercice de bilan devrait nous permettre de savoir comment les fonds sont investis en vue de s'assurer de l'efficacité et l'efficience des choix financiers. Dans le même objectif, les

⁴ FRAPRU. « Pas question de se contenter de miettes ». 1^{er} septembre 2011. En ligne.
<http://www.frapru.qc.ca/spip.php?article814>

territoires où ont lieu ces mesures devraient être clairement indiqués. Pour arriver à bien arrimer les actions et identifier les besoins non comblés, les concertations régionales ont besoin de connaître et de comprendre les mesures du plan d'action qui les concernent.

Ensuite, les mesures conçues dans le cadre du plan d'action 2010-2013 et ayant des retombées importantes pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance devraient être au cœur du bilan. En effet, nous constatons que plusieurs ont été entamées avant la publication du plan d'action et sont répertoriées comme des réussites relevant du plan. C'est le cas pour le programme AccèsLogis dont la programmation 2009 est rapportée (p.15), le service de répit (p.17), le déploiement des équipes de liaison spécialisées en dépendances dans les urgences hospitalières (p.18). De plus, le bilan intègre également la poursuite de certaines mesures, dont IDÉO 16-17 (p.14) et Engagement jeunesse (p.22).

Il faut également mentionner que beaucoup de mesures ont un lien plutôt ténu avec l'itinérance. C'est le cas pour plusieurs inscrites au plan d'action concernant la persévérance scolaire qui sont pertinentes pour le milieu de l'éducation, mais moins pour soulager les problématiques liées aux personnes exclues socialement ou pour agir en prévention de façon significative. Parmi ces mesures, la mise en œuvre du cadre de référence « Pour un virage santé à l'enseignement supérieur », visant à promouvoir les saines habitudes de vie au CÉGEP et à l'université, illustre bien ce propos (p.12). Dans le même esprit, une part assez importante de mesures de moindres envergures ou à portées limitées sont répertoriées à l'intérieur du bilan, telle la publication d'un article à l'intérieur d'un numéro du Réseau Intersection (p. 11). Sans remettre en question le travail nécessaire au niveau de la sensibilisation ou de la prévention, il serait important d'avoir des cibles plus près de la réalité de l'itinérance, dans un plan d'action y étant exclusivement dédié.

Ainsi, les mesures créées à l'extérieur du plan d'action, celles qui sont moins en lien avec l'itinérance ou à portée limitée, devraient prendre une place proportionnelle à leur importance dans le bilan.

De plus, une autre problématique associée à la présentation du bilan concerne le détail des mesures mises en place. Plusieurs mesures auraient avantage à être élaborées davantage pour en faciliter la compréhension. C'est le cas des mesures concernant l'assouplissement des règles ayant trait à la preuve de résidence (p.20) et les 650 unités de logement destinées à une clientèle itinérante (p.15),

dont les informations ne sont pas suffisamment précises, n'indiquant pas les territoires concernés ou le financement accordé dans le cadre du plan d'action.

De notre point de vue, l'absence de la ventilation des dépenses, le manque d'informations liées au déploiement des mesures dans chacune des régions du Québec ainsi que le fait que plusieurs mesures éloignées de l'itinérance ou de petites envergures justifient en bonne partie le succès annoncé du plan d'action, affectent grandement l'exercice d'évaluation de ce dernier. En effet, cette situation a pour conséquence d'attiser le cynisme chez les acteurs qui travaillent en itinérance, lesquels ont pourtant besoin d'appuis significatifs pour aider et accompagner des personnes qui en ont grandement besoin.

Puisque le gouvernement indique que 80% des mesures sont réalisées, il serait très pertinent de connaître les indicateurs de résultats. Dans l'optique où cet exercice pourrait être important en vue d'apporter des améliorations concrètes de la qualité de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance, il serait pertinent d'identifier dès maintenant les indicateurs de résultats d'un prochain bilan. Un tel exercice intégrant les principaux acteurs communautaires, institutionnels et de la recherche serait un pas important pour arriver à orienter les investissements vers l'objectif commun à tous : assurer la diminution des facteurs de rupture sociale dans le but que tous puissent s'intégrer à notre société.

V. Éléments de réflexion pour une diminution de l'itinérance

Le besoin d'une réponse effective et globale

Puisque la troisième année de mise en œuvre du plan s'amorcera bientôt, des actions pourraient déjà être ajustées en vue d'améliorer la situation. Tout d'abord, plus d'argent devra être accordé au plan d'action pour financer les actions inscrites dans le plan d'action et d'autres mesures nécessaires. Ainsi, il serait souhaitable que le montant de 14 millions soit bonifié afin de mettre en branle plus d'actions et arriver à lutter contre l'itinérance dans toutes les régions du Québec.

De plus, des mesures devraient avoir lieu dans plusieurs régions du Québec puisque comme en témoigne la partie 2 du cadre de référence « L'itinérance au Québec », l'itinérance y est présente, quoique souvent peu visible ou invisible. De plus, ayant des membres travaillant en itinérance sur l'ensemble du territoire, les données quantitatives et qualitatives rapportées par ceux-ci témoignent

de cette réalité. D'ailleurs à ce jour, la plupart des concertations membres du RSIQ ne sont pas en mesure d'identifier d'actions découlant du plan dans leur région, n'observant donc pas les changements positifs, concrets pour les personnes qui fréquentent les organismes⁵, auxquels ils auraient pu s'attendre avec la mise en œuvre d'un plan d'action. Dans cette optique, plusieurs s'attendent à voir des mesures faisant une réelle différence se réaliser au cours de la prochaine année. Certaines des mesures contenues dans le plan d'action et à l'extérieur de celui-ci devraient à notre avis être déployées à l'intérieur de la prochaine année.

Tout d'abord, le plan d'action indiquait la volonté du gouvernement de consolider les places en hébergement d'urgence et temporaire (priorité 3, p.37). Bien que des investissements nécessaires aient été faits pour l'hébergement d'urgence à Montréal, ils y sont encore insuffisants, sans compter qu'il existe des besoins criants partout à travers le Québec, tel que détaillé dans les annexes de ce document. De plus, d'autres actions concernant l'intervention de l'objectif 3.1. s'avèrent urgentes à réaliser pour répondre aux besoins rapportés par les organismes en itinérance. Plus particulièrement, le renforcement des services de proximité ainsi que la consolidation des centres de jour visant la réinsertion sont des éléments fondamentaux pour améliorer les conditions de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance.

De plus, la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance s'avère extrêmement coûteuse pour l'état. En effet, les contraventions engorgent le système judiciaire et dans certaines villes du Québec, les personnes pourraient encore être emprisonnées pour non-paiement d'amende. En plus d'être une gestion inefficace des fonds, la situation actuelle, ne mettant aucune solution de l'avant, crée surtout des obstacles à la sortie de la rue⁶.

Pour la prochaine année du plan d'action, nous souhaitons fortement que soient retirées toutes mesures (contenues d'ailleurs dans le bilan du plan d'action) qui n'aident pas les personnes en situation d'itinérance. Il est évidemment capital d'éviter que des mesures proposées s'avèrent nuisibles ou contradictoires pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance. Ainsi, concernant le programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS), il est positif que les mesures d'accès se soient assouplies permettant ainsi à des personnes éloignées du marché du travail de

⁵ Voir annexe 2.

⁶ Bernier, D ; Bellot, C ; Sylvestre, M et Chesnay, C. (2011) *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Québec : point de vue des acteurs socio-judiciaires et analyse du phénomène* (Toronto :The Canadian Homelessness Research Network Press, p,32.

participer à la mesure. Toutefois, les nombreux postes coupés dans le passage de ce programme à la mesure Interagir au programme PAAS ne semblent jusqu'à maintenant ne pas pouvoir se récupérer.

C'est également le cas du Crédit d'impôt pour solidarité. L'obligation d'adhérer au dépôt direct pour le recevoir a été au cours de l'année une mesure qui a nui aux personnes en situation d'itinérance. Il faut souligner que la reconnaissance du problème par le gouvernement ainsi que l'abolition de la mesure ont permis de rétablir la situation et de permettre à de nombreuses personnes de bénéficier de soutien. Toutefois, puisque les personnes doivent avoir une adresse pour recevoir le chèque, il est évident que plusieurs personnes sans-abri ne peuvent bénéficier de ce soutien.

La nécessité d'une Politique globale

À l'intérieur de son rapport publié en 2009, la Commission avait repris la demande insistante du milieu en recommandant l'adoption d'une Politique en itinérance et ce « dans les plus brefs délais ». Par l'adoption d'une politique, le RSIQ souhaite qu'une vision intégrée se développe dans tous les ministères. Une politique globale permettrait que les mesures d'un plan d'action découlent d'une vision commune et cohérente des besoins des personnes à risque ou en situation d'itinérance dans le but de voir des résultats sur le terrain et des changements structurels nécessaires pour une réelle diminution du phénomène. De cette façon, une politique viendrait donc supporter plus adéquatement l'aspect interministériel proposé dans le plan actuel. En effet, des mesures importantes et significatives concernant le droit de cité, le droit à un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et le droit à un réseau d'aide et de solidarité doivent être les piliers d'une stratégie de lutte contre l'itinérance au Québec, ceci, dans une vision de respect des droits sociaux de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, incluant les populations les plus désaffiliées.

Puisque certaines mesures inscrites dans le bilan du plan d'action s'avèrent plus éloignées de l'itinérance ou à portée limitée, le bilan du plan d'action donne l'impression d'un amalgame de mesures qui se seraient réalisées dans le cadre d'autres mesures, programmes, stratégies ou politiques liées à d'autres domaines, comme, par exemple l'éducation et ce, indépendamment d'un plan d'action en itinérance ou non. Nous pensons donc qu'une Politique bénéficierait de l'avantage de travailler en intersectorialité dans le but de produire des actions coordonnées découlant d'une vision commune et stratégique de la lutte contre l'itinérance. La politique en itinérance permettrait

ainsi de cerner les enjeux liés à la lutte contre l'itinérance globalement plutôt qu'à travers les lunettes du logement, de la pauvreté, de l'emploi etc. Finalement, un aspect important d'une Politique est qu'elle traverse le temps, que ses assises doivent être portées, indépendamment du gouvernement en place, dans l'optique de répondre aux besoins réels de la population.

L'itinérance, une responsabilité conjointe

Puisque le milieu communautaire est fortement impliqué dans la lutte contre l'itinérance en dispensant des services et en accompagnant et défendant les droits des personnes exclues socialement, ceux-ci cumulent une expérience colossale, détiennent de précieuses informations et développent des pratiques concrètes concernant l'itinérance. Dans cette optique, le lien entre les milieux communautaires, institutionnels et le gouvernement du Québec devient fondamental. Ainsi, les informations et réflexions de notre milieu doivent être prises en compte dans l'élaboration des solutions. En développant une réelle concertation qui soutiendrait l'action et le partenariat en incluant davantage le milieu communautaire, de véritables stratégies structurantes visant à réduire l'exclusion et l'itinérance pourraient voir le jour.

La création de plus de canaux de communication et de collaboration entre les ministères et le milieu communautaire pourrait d'ailleurs favoriser la mise en place d'actions adaptées orientées davantage sur les besoins. Cette concertation pourrait permettre de diminuer les impacts négatifs de plusieurs incohérences vécues par les personnes à risque ou en situation d'itinérance.

Plus d'interactions entre le milieu communautaire et le gouvernement permettraient de mettre à profit la créativité de notre milieu. Toutefois, deux éléments sont fondamentaux à une telle collaboration. En premier lieu, il est nécessaire que les lieux de concertations ou d'échanges concernant la mise en œuvre soient accessibles aux organismes communautaires en itinérance via leur regroupement. Dans un deuxième lieu, de façon à pouvoir travailler sur des bases égalitaires et à apporter aux ministères impliqués dans la mise en œuvre du plan d'action une contribution pertinente, le RSIQ doit être convenablement financé. Dans un tel contexte, une équipe de travail permettrait de mieux cerner les enjeux et besoins identifiés et d'apporter une contribution plus optimale en vue d'atteindre les objectifs que nous portons conjointement avec le gouvernement : améliorer les conditions de vie des personnes à risque ou en situation d'itinérance.

Incontournable en matière de lutte à l'itinérance : ponts nécessaires avec le gouvernement fédéral

Étant donné les programmes mis en place par le gouvernement du Canada, il nous apparaît important que le gouvernement du Québec intervienne auprès d'Ottawa afin d'augmenter les ressources permettant d'agir en matière d'itinérance, pour réaliser les mesures proposées à l'échelle de la province. En ce sens, le RSIQ insiste pour que le gouvernement du Québec reprenne les demandes portées depuis de nombreuses années, tant par d'autres regroupements nationaux, des organismes communautaires, des villes (Montréal, Québec, Gatineau, Longueuil, Laval et Sherbrooke) et de nombreux députés fédéraux, afin que le gouvernement du Canada augmente dès maintenant le financement de la SPLI pour 2012-2014 (qui doit selon nous passer de 20 millions \$ par année au Québec à plus de 50 millions \$ par année), ainsi que de s'assurer de la reconduction à long terme de ce programme, au-delà de 2014.

Dans le même ordre d'idées, il est essentiel que le gouvernement fédéral réinvestisse de façon importante et récurrente au niveau du logement social, afin que le gouvernement du Québec puisse augmenter l'offre d'unités de logements sociaux disponibles via le programme Accès-Logis. Ceci est aussi important pour d'autres programmes portés entre autres par la Commission canadienne de santé mentale (projet Chez Soi) ou par Santé Canada, pour la réinsertion sociale. Le gouvernement se doit d'être proactif, avec une vision globale en lien avec les réponses apportées au Québec, afin qu'il y ait une cohérence des actions mises en place.

La lutte contre l'itinérance, un investissement qui rapporte à notre société

Depuis plusieurs années, nombreuses sont les études qui démontrent qu'investir de façon significative dans la lutte contre la pauvreté et l'itinérance permettrait à l'état d'économiser à long terme. Les sommes investies dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance ou du Programme de soutien aux organismes communautaires demeurent nécessaires. Toutefois, des coûts sont associés à l'insuffisance des investissements dans la lutte contre l'itinérance, notamment au niveau de la santé et de la judiciarisation des personnes. Les personnes en situation d'itinérance sont

plus hospitalisées que le reste de la population. Cette situation s'explique entre autres par le manque d'accès à la santé préventive, aux aliments nutritifs et à un logement chaud, adéquat et sécuritaire⁷.

De plus, comme il a été dit précédemment de nombreux coûts sont associés au domaine juridique. Tout d'abord, les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont celles qui sont le plus souvent gardées en détention sans caution⁸. Ensuite, il a été démontré que les pratiques de judiciarisation des personnes itinérantes, en plus d'avoir des conséquences importantes pour les personnes, sont extrêmement coûteuses⁹.

À la lumière de ces constatations, le principe de gestion responsable des fonds devrait guider les décideurs vers une véritable lutte à l'itinérance, passant par une Politique globale à laquelle seraient associés les investissements nécessaires, si l'on ne veut pas contraindre les contribuables à des dépenses perpétuelles qui arrivent seulement à « gérer » le phénomène, à atténuer certaines conséquences plutôt que de l'enrayer.

⁷ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. « Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion ». *Rapport du Sous-comité sur les villes* (2009), p.127., 132-133

⁸ Conseil national du bien-être social. « La justice et les pauvres » (2000). En ligne. <http://www.ncw.gc.ca>

⁹ Marie-Eve Sylvestre, « La pénalisation et la judiciarisation des personnes itinérantes au Québec : des pratiques coûteuses, inefficaces et contre-productives dans la prévention de l'itinérance et la réinsertion des personnes itinérantes », mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'itinérance. En ligne. <http://www.droitcivil.uottawa.ca>

CONCLUSION

Pour conclure, nous espérons que le bilan du plan d'action sera modifié dans le but de mieux percevoir les réalisations gouvernementales et que des réajustements seront apportés dans l'objectif d'améliorer la situation des personnes exclues socialement. Tout d'abord, concernant le bilan du plan d'action, celui-ci devrait nous permettre de connaître la répartition du 14 millions ainsi que le déploiement territorial de celles-ci. Ensuite, pour que les mesures importantes soit cœur du document, les mesures les plus éloignées ou petites pourraient prendre une place proportionnelle à leur impact. Pour la prochaine année, des mesures plus près de l'itinérance et faisant une réelle différence pour les personnes en situation d'itinérance pourront être mise de l'avant, le RSIQ en mentionne diverses possibilités. Enfin, la politique en itinérance pourrait permettre une vision commune à la base de toutes les actions, vision au cœur de laquelle se trouveraient les personnes à risque ou en situation d'itinérance.

De plus, pour arriver à soutenir adéquatement les personnes à risque ou en situation d'itinérance, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale devrait être un outil complémentaire. Dans la mesure où celui-ci amène véritablement à sortir les personnes de la pauvreté, moins de personnes se retrouveront en situation d'exclusion sociale et il sera ainsi plus facile de sortir de la rue.

Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec

Le Réseau Solidarité Itinérance du Québec (RSIQ) a été créé en 1998 et regroupe aujourd'hui treize (13) concertations régionales représentant près de 300 organismes.

Sa mission s'articule autour des objectifs suivants :

1. Améliorer les conditions de vie des personnes en difficulté, itinérants et sans domicile fixe, diminuer le phénomène de l'itinérance, contribuer à l'insertion sociale de ces personnes et à l'élimination de la pauvreté.
2. Maintenir un réseau d'entraide, d'information et de concertation composé d'individus, d'organismes et de regroupements d'organismes œuvrant auprès de personnes itinérantes et sans domicile fixe.
3. Favoriser l'échange, le développement et le transfert des connaissances.
4. Favoriser la participation et la prise de parole des personnes itinérantes et sans domicile fixe.

Annexe 1 : Les perceptions de concertations régionales en itinérance

La réalité sherbrookoise

Au cours des dernières années, les partenaires de la Table itinérance de Sherbrooke ont mené des travaux qui ont conduit à l'adoption, en juin 2011, d'un Cadre de référence¹. Ce document précise que les principales lacunes se situent au coeur de deux grands enjeux : *l'accessibilité aux services* et le *développement de solutions durables* telles que le logement, le travail et les milieux de vie ². Plusieurs des actions inscrites au Plan d'action interministériel peuvent servir de levier pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance sur le territoire de Sherbrooke. Pour illustrer, voici notamment trois projets prioritaires dont le développement et la consolidation sont liés à des leviers qui pourraient être obtenus dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013.

1. LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ L'AUTRE -TOIT

Objectifs du Plan d'action interministériel en lien avec ce service :

OBJECTIF 2.1

Améliorer l'accès au logement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

(Action 28 : réservation d'unités dans le cadre du programme Accès Logis)

OBJECTIF 2.2

Offrir un soutien aux personnes pour favoriser leur maintien en logement

(Action 30 : consolidation du soutien communautaire en logement social))

La préoccupation grandissante à l'égard de l'accès au logement a conduit les partenaires de Sherbrooke à la création d'une coopérative de solidarité en habitation sociale avec soutien communautaire pour les personnes en situation d'itinérance. Depuis 2009, un travail colossal a été réalisé par les groupes de travail, à commencer par l'identification du besoin et de la formule privilégiée. Ainsi, le développement de 44 unités de logement au sein de 4 immeubles est projeté d'ici 2 ans.

Le développement du logement social pour des projets en itinérance et la bonification du programme de financement du soutien communautaire en logement social sont des mesures essentielles pour soutenir les partenariats locaux et régionaux. De fait, les partenaires doivent

¹ TABLE ITINÉRANCE DE SHERBROOKE, Cadre de référence sur l'itinérance à Sherbrooke, juin 2011, 60 p.

² Ibid, p. 22

pouvoir prendre ancrage sur deux actions prévues au Plan d'action interministériel, soit l'**action 28**, qui porte sur la réservation d'unités dans le cadre du programme Accès Logis pour une population itinérante, et l'**action 30** portant sur la consolidation du soutien communautaire en logement social. D'abord, il est fondamental que toutes les régions du Québec aient accès à une portion du 10 % des unités réservées à une population itinérante. Par ailleurs, la consolidation du soutien communautaire doit assurer que toutes les unités consacrées à des projets en itinérance disposent des ressources financières requises pour le déploiement des services de soutien communautaire qui y sont associés.

2. HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR HOMMES ET FEMMES ET HÉBERGEMENT DE TRANSITION POUR HOMMES

Objectif du Plan d'action interministériel en lien avec ce service :

OBJECTIF 3.1

Améliorer l'accessibilité et l'adaptabilité des services de santé et des services sociaux

(Action 35 : consolidation des places en hébergement d'urgence pour hommes, femmes et personnes autochtones)

Le Partage Saint-François est la plus importante ressource d'hébergement à Sherbrooke en ce qui concerne le nombre de personnes desservies. Au cours de l'année 2010, 269 hommes ont séjourné en hébergement de transition (Maison Wilfrid-Grégoire) et 652 personnes ont fréquenté le refuge d'urgence (Accueil Poirier). L'organisme communautaire est reconnu par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, mais il ne bénéficie encore d'aucun financement de base pour la dispensation des services. Le service de refuge, quant à lui, est maintenu grâce au financement de la SPLI, qui n'a par ailleurs jamais été indexé. Ce financement, insuffisant, permet difficilement à l'organisme de jouer son rôle efficacement en terme d'accueil, de référence et d'accompagnement dans les processus de réinsertion.

La situation financière de l'organisme préoccupe l'ensemble des partenaires. La disponibilité de financement dans le cadre de l'**action 35** du Plan d'action interministériel permettrait au milieu de disposer des ressources pour le développement et la consolidation du service d'hébergement, volet absolument déterminant dans l'offre de service en itinérance à Sherbrooke.

Enfin, la consolidation des places en hébergement d'urgence touche aussi le service offert aux jeunes mineurs, garçons et filles. Au cours de la dernière année, quelque 133 jeunes ont utilisé les services d'hébergement offerts par la Maison jeunes-Est qui ne dispose d'aucun financement récurrent pour ce service.

3. TRAVAIL D'UN JOUR : UN SERVICE D'EMPLOI PAYÉ À LA JOURNÉE

Objectif du Plan d'action interministériel en lien avec ce service

OBJECTIF 3.3

Favoriser le recours à des programmes adaptés d'insertion ou de réinsertion dans la communauté et le marché du travail

(Action 46 : mise en place de projets expérimentaux concertés de réinsertion sociale et professionnelle)

La participation sociale et socioprofessionnelle constitue l'une des cibles visées par la Table itinérance de Sherbrooke. En conséquence, les stratégies, les approches et les opportunités d'inclusion doivent être diversifiées et adaptées à des situations de très grande marginalité. Bien que l'insertion en emploi régulier puisse être un objectif réaliste et une aspiration légitime pour bon nombre de personnes, plusieurs en sont très loin et doivent bénéficier de mesures d'inclusion très souples en terme de processus et de finalité.

Les partenaires disposent d'un projet-pilote prêt à être mis en place et qui consiste à expérimenter un service d'emploi, d'accompagnement et de référence dédié aux personnes en situation d'itinérance et de désaffiliation sociale. Cette démarche s'inspire de projets concluants réalisés ailleurs au Québec et mobilise plusieurs partenaires du milieu au sein d'un comité de pilotage. La disponibilité d'un financement dans le cadre de **l'action 46** permettrait à l'organisme promoteur, le Tremplin 16-30, de mettre en œuvre l'expérience pilote d'une durée de 15 mois.

TABLE ITINÉRANCE RIVE-SUD (TIRS)
COMITÉ RÉGIONAL ITINÉRANCE DE LA MONTÉRÉGIE (CRIM)

ANNEXE POUR DOCUMENT MÉMOIRE DU RSIQ.
AUDIENCES COMMISSION DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

*La Montérégie ne fait pas partie des quatre (4) régions choisies
du Plan d'action interministériel en itinérance et pourtant :*

- Sa population est équivalente (1,44 millions d'habitants) à celle de la région de Montréal.
- La Montérégie est deuxième région la plus peuplée du Québec après celle de Montréal.
- Parmi toutes les régions, c'est dans la Montérégie que la population devrait augmenter le plus en nombre absolu (+297 000 personnes) : une croissance de 22 % entre 2006 et 2031 alors qu'elle ne devrait croître que de 15,8% à l'ensemble du Québec.
- Un profil statistique de la Montérégie a été produit dans le cadre des Rendez-vous de la solidarité 2009 (MESS, 2009). On y constate que le taux de faible revenu de la région, mesuré pour les personnes à l'aide de la MPC³, a diminué de 1,9 point de pourcentage entre 2000 et 2005, contre 2,7 points de pourcentage dans l'ensemble du Québec.
- En lien avec cette tendance, les données de l'Institut de la statistique du Québec (2010), montrent qu'il y a eu, entre 2007 et 2010, une augmentation de 1 958 (4,4 %) prestataires d'aide sociale⁴ en Montérégie pour atteindre un total de 46 685 et de 522 (2,6 %) prestataires du programme de solidarité sociale⁵. À titre de comparaison, la proportion de prestataires d'aide sociale à l'ensemble du Québec a diminué de 2,3 % durant la même période alors que celle des prestataires de la solidarité sociale a augmenté seulement de ,04 %.
- Récemment, la Direction de santé publique de la Montérégie faisait le point quant à la situation des coûts d'habitation sur son territoire (Dallaire, 2011). Ainsi, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les ménages devraient consacrer moins de 30 % de leur revenu brut aux coûts d'habitation. En 2005, près d'un ménage privé sur cinq (19 %) en Montérégie consacraient 30 % ou plus de leur revenu brut aux coûts d'habitation, ce qui correspond à plus de 100 000 ménages. À l'échelle des Réseaux locaux de services (RLS), cette proportion varie de 17 à 22 %.
- La proportion des ménages consacrant 30 % ou plus de leur revenu au logement peut atteindre 40 % dans certaines municipalités. De façon plus spécifique, plus du tiers des

³ La MPC de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), est une mesure fondée sur le coût d'un panier donné de consommation.

⁴ Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes sévères à l'emploi. Il vise aussi à les encourager à exercer des activités favorisant leur intégration en emploi ou leur participation sociale et communautaire.

⁵ Programme visant à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi ainsi qu'à leurs conjoints. Ce programme vise également à favoriser l'inclusion et la participation sociale de ces personnes de même que leur contribution active à la société, avec le soutien et l'accompagnement qu'elles requièrent.

ménages non familiaux comportant une seule personne consacrent 30 % ou plus de leurs revenus aux coûts d'habitation (près de 55 500 ménages). C'est également le cas pour le quart des familles monoparentales (plus de 13 500 ménages). Ces types de ménages apparaissent donc particulièrement vulnérables.

Plus spécifiquement :

Les particularités locales dans la façon que se vit une situation d'itinérance

- 42% des particularités locales transmises portent spécifiquement sur les conditions de logement (i.e. rareté, prix, insalubrité) et les façons de réussir à trouver un lieu où dormir. Le phénomène d'errance, à coucher chez les uns et les autres, caractérise trois des six territoires à l'étude. Cette forme d'itinérance est perçue comme étant beaucoup moins visible et difficile à quantifier.
- Les autres particularités locales portent sur l'augmentation du phénomène chez les jeunes et les femmes; les problèmes de réinsertion consécutifs à une sortie d'établissement; sa complexité liée à une plus grande vulnérabilité psychologique; des valeurs et des normes d'autres communautés culturelles habitant depuis peu le territoire; sa migration à l'intérieur d'un territoire et d'un territoire à l'autre, particulièrement en période estivale; un manque de support ou d'accès à des services ayant pour effet de marginaliser davantage ces personnes. Finalement, une pauvreté extrême qui s'accroît et qui se transmet d'une génération à l'autre.

Les problèmes qui ne sont pas ou peu adressés dans les territoires

Une grande variété est observée dans les problèmes qui ne sont pas ou peu adressés. Ces problèmes sont souvent formulés en termes d'un manque de service pour répondre adéquatement, ou même minimalement, aux particularités des personnes en situation d'itinérance ou à risque de s'y retrouver. Ils se résument comme suit :

- des problèmes relatifs à la vision du phénomène. À titre d'exemple, souvent l'itinérance n'est pas abordée dans toute sa complexité. Ne pas aborder le phénomène de manière systémique et sur un long terme fragilise davantage le tissu social et contribue à accentuer les problèmes des personnes les plus vulnérables.
- Les problèmes de vision du phénomène sont aussi associés à un manque de préoccupation des élus municipaux et d'autres partenaires du territoire qui peuvent entretenir l'idée que l'itinérance n'existe que dans les grandes villes. Il peut aussi s'agir d'exclusion manifestée à l'égard de ces personnes, particulièrement lorsqu'elles présentent des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.
- D'autres problèmes portent sur le manque d'accès et de suivi aux services (ex. : procédures administratives pour obtenir la sécurité du revenu; médecins généralistes;

évaluations psychiatriques; traitement de réadaptation; services dans les milieux de vie).

- Ces problèmes peuvent être associés à l'utilisation des espaces publics, à l'absence de loisirs pour les personnes les plus démunies ainsi qu'à un système de transport en commun souvent inexistant sur des portions importantes des territoires.

Fragilité des ressources existantes et les besoins de consolidation

Il est important de mentionner aussi la situation actuelle des organismes et des services disponibles concernant leur consolidation. Pour mieux comprendre cet enjeu nous donnons comme exemple la réalité vécue avec le programme fédéral nommé :Stratégie Partenariats pour la Lutte contre Itinérance (SPLI) :

- L'insuffisance et le manque de pérennité du financement couvrent 70% de ces aspects problématiques identifiés : l'absence de récurrence du financement amène de l'insécurité, de l'instabilité et du roulement des effectifs. Ils amènent également une surcharge du fait de renouveler à chaque fois les demandes de financement sans savoir si les argents seront effectivement au rendez-vous. Le temps qui est consacré à ces demandes est du temps qui ne peut être consacré aux besoins de la clientèle qui se présente à la porte. De plus, les argents disponibles ne permettent pas l'indexation ainsi que les dépenses autres que salariales (ex. : frais de déplacement) maintenant ainsi les conditions salariales à des planchers minimaux. À cet effet, les règles de reconduction des subventions qui ont été récemment utilisées dans le cadre d'IPLI font en sorte d'exclure à nouveau toute forme d'indexation et même de revenir à un plancher salarial d'il y a deux ans.

L'incertitude quant à la récurrence des budgets empêche la planification à long terme d'une offre de service améliorée ainsi que les effets durables des énergies investies. La viabilité à long terme d'un projet est ainsi compromise. Il en découle un enjeu majeur relatif à la capacité d'être efficace collectivement à contrer le phénomène de l'itinérance.

(Référence : Plan Communautaire en itinérance 2011-2014 Montérégie. Guy Vermette)

Ces informations donnent un léger aperçu de la réalité de la région montérégienne et de sa population. Une Politique en itinérance ne fera que mieux équiper le milieu face aux défis qui porte ce phénomène multi-problématique.

Lanaudière... Une région mobilisée par le phénomène de l'itinérance

L'itinérance se vit aussi dans Lanaudière. Bien que moins visible que dans les grands centres urbains, ce phénomène prend de l'ampleur dans notre région comme partout dans la province et son visage se modifie constamment. La situation de l'itinérance est préoccupante puisqu'elle est associée à une multitude de problématiques qui influencent son portrait et complexifient l'intervention et la prévention à y associer. Il faut aussi souligner que les situations d'itinérance se vivent souvent au détriment des familles, des amis, des réseaux tout entiers qui se retrouvent eux aussi interpellés, lorsque l'un des leurs se retrouve confronté à cette situation. Il faut donc éviter d'aborder l'itinérance en ne regardant que l'itinérant, mais l'envisager sous sa forme systémique.

Lanaudière a développé au fil du temps une offre de services diversifiés pour répondre aux besoins des personnes vivant des situations d'itinérance et de leurs proches. Depuis 2001, la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (TAPIL) mobilise les acteurs concernés pour échanger et agir sur cette réalité. Les membres de la TAPIL sont préoccupés et grandement interpellés par la croissance de l'itinérance dans Lanaudière. La Table regroupe majoritairement des organismes communautaires de différents milieux intervenant en itinérance ainsi que des personnes qui représentent le bureau régional de Service Canada, de l'Agence de la santé et des services sociaux, de ses deux Centres de santé et de services sociaux, du Centre jeunesse et de l'Engagement jeunesse.

La TAPIL a aussi créé depuis 18 mois, un Comité régional en itinérance avec la participation volontaire et assidue de différents partenaires impliqués dans les stratégies de lutte à l'itinérance. On y retrouve, le CSSSNL (la direction administrative des programmes santé mentale, famille-enfance-jeunesse, déficience intellectuelle, troubles envahissants du développement, dépendances) et le CSSSSL (les deux directions suivantes : la direction des programmes et services de santé mentale adulte et la direction des programmes et services généraux, de santé publique et de développement des communautés). À eux, se joint deux représentantes de L'Agence de la santé de Lanaudière (représentante de dépendances et d'itinérance et représentante de la santé mentale adulte) et le Directeur de la Santé publique de Lanaudière. On compte aussi sur la participation de l'agente responsable de l'Engagement Jeunesse et de deux représentants de la TAPIL. Ce Comité s'est donné un langage commun, des objectifs du continuum de services et une stratégie qui vise à répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à haut risque d'itinérance.

Depuis 2001, les acteurs concernés par l'itinérance travaillent constamment avec un plan d'action annuel. Grâce à ses deux structures concernées par l'itinérance, on y répond à différents mandats pour assurer une offre et un continuum de services tout en impliquant les différents paliers décisionnels et organisationnels, ce qui permet de maximiser l'ensemble de la démarche. De plus, on a procédé à un

projet pilote pour faire une estimation des personnes en situation ou à risque d'itinérance dans Lanaudière à l'hiver 2011. Activité qui sera reconduite en 2012...

La région de Lanaudière est mobilisée et concertée, elle est volontaire et active afin de prévenir et contrer efficacement un problème aussi complexe que celui de l'itinérance. La région de Lanaudière est coordonnée dans ses actions avec l'ensemble des acteurs concernés par les différents aspects de l'itinérance tels que le logement, la santé, le revenu et l'éducation.

La région de Lanaudière déplore le peu de ressources financières injectées par le gouvernement pour pallier aux manques de ressources dédiées en itinérance. Son déploiement de services, bien qu'actifs et efficaces ne peut répondre à tous les besoins. Dans ce sens, elle ne peut que diriger les personnes ayant des besoins particuliers vers Montréal. Cependant, la région a constaté que ces personnes reviennent dans leur milieu de vie, après leur séjour dans les grands centres urbains, en ayant considérablement hypothéqué leur santé mentale et physique, ce qui entraîne des coûts supplémentaires en termes de services, notamment, dans le domaine de la santé et des services sociaux. De plus, que dire de l'exode de nos jeunes, de tous ceux qui n'ont pas accès aux soins psychologiques et psychiatriques, qui sortent des établissements et qui n'ont pas de soutien et d'encadrement, de ceux qui sortent de Montréal car ils sont en train de mourir à petit feu... Des exemples, nous en avons par centaines... Des centaines de personnes qui vivent dans la souffrance... Souvent seuls et laissées à eux-mêmes.

Bien qu'intéressant, le Plan d'action interministérielle n'a que très peu contribué au développement de services ou du continuum de services. La mobilisation du milieu s'est faite de façon volontaire sans qu'il y ait d'interventions du Ministère. Malgré tout, cette mobilisation s'est traduite par des activités tels que des activités de sensibilisation, dépôts de mémoires, colloque régional, états de situation, activité de dénombrement des personnes en itinérance et encore bien davantage. La région de Lanaudière a besoin d'être entendue par le Gouvernement. Notre région est bien organisée, connaît les besoins en lien avec l'itinérance et elle fait preuve de créativité et de dynamisme pour faire face aux défis de l'itinérance, Nous croyons que des conditions gagnantes ont été mises en place pour déployer les forces et les ressources nécessaire pour répondre aux personnes vivant ou à risque de situations d'itinérance. Il faut maintenant investir dans Lanaudière pour qu'elle puisse prendre tout son envol... investir en créant une *Politique en itinérance* mais aussi en injectant des ressources financières dédiées en itinérance, dans la région de Lanaudière.



Réseau des organismes et intervenants en itinérance à Laval

**RAPPORT DU RÉSEAU DES ORGANISMES ET INTERVENANTS
EN ITINÉRANCE DE LAVAL (ROIL) DANS LE CADRE DE L'AUDIENCE DU RSIQ
novembre 2011**

Les impacts du plan d'action Interministériel en itinérance dans la région de Laval

L'arrivée du Plan d'Action nous aura permis de nous mobiliser et définir l'importance d'une action concertée pour contrer l'itinérance à Laval et ce, malgré le fait que nous sommes considérés comme la 3^{ième} plus grande ville au Québec et que nous n'ayons pas été reconnu dans le Plan d'Action comme grand centre urbain.

Laval étant une MRC, une île, une ville, il est donc plus facile pour notre région d'associer les acteurs des différents paliers (gouvernemental, municipal, politique, milieu communautaire) afin de travailler ensemble à l'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

Les besoins ou enjeux régionaux

- Sans le financement du gouvernement fédéral via le programme SPLI, le Plan Communautaire ne pourrait et ne pourra pas être réalisé dans sa totalité.
- L'Aviron, hébergement communautaire est un nouvel organisme qui ouvrira ses portes en janvier 2012. Celui-ci offrira aux personnes de plus de 18 ans, dans un contexte d'urgence sociale, un refuge temporaire à moyen ou long terme. Afin d'en assurer sa pérennité, celui-ci devra continuer de recevoir l'appui et la collaboration des différents acteurs sociaux et économiques du milieu.
- Le plan communautaire 2011-2014 de l'Agence de Santé et Services Sociaux reconnaît que le développement de nouvelles ressources s'avère un enjeu important pour soutenir le Plan d'Action.
À cet effet, le sous-financement de la région ne permet pas ce développement et vient affaiblir le réseau communautaire actuellement débordé.

Éléments caractérisant le besoin d'intervention gouvernemental dans notre région

Le rapport « La pauvreté à Laval : Au-delà des apparences » trace un portrait peu éloquent de la situation d'appauvrissement de plus en plus grande pour la région de Laval :

- 58 375 personnes vivant en ménage privé, vivent sous le seuil de faible revenu
- 51% sont des hommes et 49% sont des femmes.
- 86% proviennent de Laval même, 7% de Montréal et 4 % proviennent de la couronne nord.
- Le nombre de personnes à Laval qui proviennent d'une autre culture étaient de 47 825 en 1996 et de 73 565 en 2006.
- Le coût d'un loyer médian au Québec est de 566\$ / mois et à Laval il est de 630\$/mois.
- Les soupes populaires et les dépannages alimentaires ont plus que doublé leur clientèle et on assiste à une augmentation en flèche des loyers et du coût du panier d'épicerie.

Les annonces d'unités de logement social dans la région de Laval

En janvier 2012, L'Aviron, hébergement communautaire offrira 6 places en urgence et 18 unités de logements sociaux aux personnes itinérantes où à risque de le devenir.

Le besoin d'une politique en itinérance

LE ROILL affirme qu'une politique en ITINÉRANCE nous permettra d'avoir un cadre permanent composé de principes et de valeurs communes dans le but d'assurer le respect et l'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

La politique accompagnée de son plan d'action interministériel, devra y inclure un budget suffisant permettant ainsi de répondre aux besoins des différentes régions affectées par cette réalité grandissante qu'est l'itinérance au Québec.

Pour le ROILL
Carol Pagé, Travail de Rue Île de Laval
Yvan Coiteux, Équipe itinérante CSSSL

Transit Sept-Îles (annexe pour le mémoire du RSIQ)

La maison d'hébergement Transit Sept-Îles connaît une hausse de 30 % de son achalandage depuis deux ans.



Nous notons une recrudescence de la clientèle depuis le début des annonces des projets hydro électrique et miniers sur la Côte-Nord. Il y a des gens qui reviennent à Sept-Îles, sans avoir toutefois préparé leur retour, ni monétairement ni sans avoir réglé nécessairement leurs problèmes à l'extérieur.

Le plan d'action annoncer par le gouvernement du Québec n'a pas eu les impacts escomptés, encore. Naturellement la prospérité que vit la région de la Côte-Nord, surtout aux alentours de Sept-Îles, apporte son lot de désolation pour tous ceux qui ne pourront jamais bénéficier de toute ces retombées. Les personnes déjà marginalisé et stigmatisé par la maladie mentale, la dépendance ou l'itinérance souvent initié par le décrochage scolaire, sont souvent ceux qui sont le plus à risque de vivre de l'exclusion lorsque vient le temps de se trouver un logis. Notre taux de fréquentation le démontre et nous indique clairement qu'il y a un manque de logement à Sept-Îles présentement et qu'encore aucun programme national n'est venu en aide au action posé par la municipalité afin d'inciter le développement de chantiers de construction de logements.

Il n'y a aucun chantier de logement social d'annoncer étant donné que le programme Accès logis fut coupé en bonne partie. Une région comme la notre, aurait besoin qu'un tel programme soit bonifié en fonction du fait qu'à Sept-Îles cela coûte environ 45% plus cher qu'à Québec pour construire. L'offre et la demande ainsi que la distance d'approvisionnement de matériaux l'explique en parti. Les assiduités aux soupes populaires (2) ont augmenté à peu près dans la même proportion qu'à Transit Sept-Îles qui offre principalement l'hébergement, les repas, le soutien et la référence aux demandeurs. Une moyenne de 1000 demandes nous sont adressés par année et sur ce nous ne pouvons en héberger que 350. Nous manquons de moyen financier et le futur nous fait transpirer étant donné que nous n'en somme qu'à l'étape des annonces et que le flot des gens voulant venir s'établir à Sept-Îles pour travailler ou bénéficier de cette manne se feras sentir qu'au début des travaux, c'est-à-dire les mois et les années qui viennent.

Un plan d'action c'est bien beau mais ce n'est qu'un plan. Assez difficile à évaluer et ne contenant pas beaucoup d'action défini, quantifiable et mesurable. Pour être vraiment efficace, nous avons vraiment besoin d'une politique qui à mon avis est moins «tendre» et plus «durable».



Les retombées et les attentes concernant le Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 pour la région de Québec

Québec, le 23 novembre 2011

L'adoption rapide du Plan d'action interministériel «avant les grands froids», en décembre 2009, nous laissait espérer la mise en œuvre de mesures concrètes afin d'améliorer les conditions de vie et de faciliter le cheminement des personnes itinérantes ou à risque de l'être de la région de Québec. Toutefois, bien qu'il y ait eu certaines avancées, un travail important reste à faire avant d'obtenir des résultats concrets.

Les retombées :

- mise en place d'un comité directeur où siègent les différents répondants régionaux des ministères investis dans le Plan d'action et octroi d'un fond de 50 000\$ par année pour y associer une coordination;
- octroi d'un montant récurant de 80 000\$ par année en soutien communautaire au logement.

Comme Québec est l'une des quatre régions ayant été sélectionnée pour le projet de comité directeur, nous avons eu l'opportunité d'expérimenter ce modèle. Évidemment, une nouvelle structure de cette ampleur ne se met pas en place rapidement. De plus, le défi d'identifier les bons interlocuteurs régionaux s'avère exigeant; c'est d'ailleurs possiblement ce qui explique l'absence de retombées directes deux ans après l'adoption du Plan.

Toutefois, malgré l'absence de résultats concrets à ce jour, le comité directeur offre des possibilités intéressantes, notamment en ce qui a trait à la capacité de travailler sur les facteurs structurels faisant obstacle au cheminement des personnes itinérantes ou désaffiliées.

Parmi nos attentes :

- obtenir des avancées quant à la mise en œuvre du comité directeur en itinérance dans l'année à venir, notamment par l'assouplissement des barrières structurelles;
- répondre aux besoins grandissants des personnes avec des problématiques multiples, par la mise en place d'un «drop-in» ou d'une mesure s'apparentant au «répit-dégrisement», tel que proposé à Montréal;
- adopter des mesures d'urgences afin de pouvoir contrer efficacement le débordement dans les refuges;
- consolider les mécanismes de concertation communautaire et institutionnelle afin de favoriser le cheminement des personnes.

Enfin, l'une des grandes lacunes du Plan d'action interministériel pour la région de Québec consiste en un manque important de retombées directes pour les personnes en situation d'itinérance et les organismes

qui les accompagnent. Rappelons qu'au deux tiers de l'échéancier du plan d'action, un travail colossal reste à faire avant d'obtenir des gains concrets.



Avis- Mise en œuvre du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 du Gouvernement du Québec : Toujours la nécessité d'une Politique en itinérance

Déposé par le conseil d'administration du CRIO
25 novembre 2011

Introduction

Lors de son audition devant la Commission parlementaire sur l'itinérance en octobre 2008, le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais espérait que nos élus saisissent l'importance du phénomène dans notre région et qu'ils considèrent notre situation régionale particulière. En effet, Gatineau forme avec Ottawa la région de la capitale nationale du Canada, ce qui en fait une zone urbaine d'envergure posant de grands défis. Trois ans plus tard, l'illusion d'une grande richesse perdue en Outaouais bien que le travail au quotidien du CRIO et de ses membres ait permis de briser un peu ce mythe, afin que la population comprenne l'ampleur des difficultés liées entre autres à la pauvreté, dont l'ultime expression se répercute dans l'accroissement et la complexification du phénomène de l'itinérance dans notre région.

De plus, le CRIO espérait que cette commission permette **une reconnaissance du phénomène de l'itinérance chez les familles**, qui, en cette fin de 2011, cognent en grand nombre aux portes des organismes de l'Outaouais. Bien que pour lui la publication d'un Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 soit un premier pas, le CRIO se répète tout de même, rappelant qu'il est inadmissible que dans un pays, une province, une région riches comme les nôtres des hommes, des femmes et des enfants se battent chaque jour pour leurs droits et leur dignité. C'est pourquoi, devant les députés mandatés par cette Commission en 2008 nous espérions que les consultations permettraient de faire prendre encore davantage conscience de **l'importance que le Québec se dote d'une réelle politique en itinérance**. Nous sommes déçus, malgré la recommandation de ce point essentiel dans le rapport de la Commission de la Santé et des Services sociaux, que le Gouvernement n'ait pas encore agit en ce sens.

Ce qui s'est fait en Outaouais depuis le passage de la Commission...

En 2007, le CRIO publiait son Plan d'action concerté de lutte à l'itinérance en Outaouais 2007-2008, suite à un état de situation inquiétant.

- L'augmentation et les différents visages de la population itinérante; l'accroissement des personnes à risque de le devenir et la recrudescence du nombre de familles nécessitant un accompagnement, des jeunes de plus en plus jeunes qui se retrouvent itinérants ou à risque d'itinérance;
- Une crise du logement perpétuelle et de plus en plus intense (prix du logement v/s revenu, insalubrité, etc.);
- Une complexification et une diversification du phénomène de l'itinérance (dépendances, dont la toxicomanie et le jeu, la santé mentale, la judiciarisation, etc.);
- Une pauvreté persistante et grandissante;
- Une situation frontalière avec Ottawa (Ontario) qui crée des défis importants pour notre région.

Suite à ces constats, il y a eu une volonté accrue des partenaires à travailler pour un continuum de services et de palier aux trous de services existants qui ont alors été identifiés, afin de maintenir le lien avec les personnes accompagnées dans leurs organisations. En y mettant beaucoup d'énergie, de temps et d'implication, les membres du Collectif ont donc publié leur plan d'action concerté de lutte à l'itinérance 2007-2012 en septembre 2007, suite à quoi ils ont procédé à l'incorporation du CRIO (en février 2008) et embauché une coordination en mars 2008, ayant constaté qu'ils ne pouvaient, sans permanence, porter toute la concertation, les représentations politiques, la sensibilisation et la lutte pour le financement adéquat de la mission des organismes sur leurs épaules.

D'ailleurs, à propos de ce dernier point, le CRIO avait organisé en décembre 2007 une journée de rencontre avec le ministre responsable de l'Outaouais à l'époque, monsieur Benoit Pelletier. Les situations de l'itinérance et du logement en Outaouais lui ont été exposées et des démarches s'en sont suivies pour le financement de la coordination régionale en itinérance (relevant du CRIO) et de cinq groupes communautaires en grave déficit. Quatre des cinq groupes ont vu un rehaussement de leur financement à la mission. Cependant, le financement d'une coordination régionale, plutôt que d'être octroyé au CRIO, a été

donné à l'Agence SSSO pour la création de la CRILI (Commission régionale intersectorielle de lutte à l'itinérance en Outaouais). Mise sur pieds en octobre 2008 (peu après le passage de la Commission parlementaire sur l'itinérance à Gatineau), la CRILI a débuté ses rencontres en 2009, avant la publication du Plan d'action interministériel en itinérance, donc avant que Gatineau ne soit désignée comme ville pilote pour la mise en œuvre d'un comité directeur (mandat du MSSSQ donné à l'ASSSO et officialisé en juin 2010).

Avant 2009

Depuis le début des travaux de la CRILI

(début des travaux du Comité directeur – CRILI)

- Rencontres de la CRILI ont débuté au printemps 2009 ;
 - Plusieurs « temps morts » dus à un changement au niveau de la personne responsable et aux difficultés à mobiliser les partenaires;
 - Participation inégale des différents ministères. Certains étaient carrément absents ;
 - Impossible d'y aborder les questions financières, l'idée étant de faire plus avec ce que l'on a, plutôt que de voir comment ensemble nous puissions peut obtenir davantage de ressources ;
 - Limite de l'action régionale : impossible d'y adresser les causes structurelles de l'itinérance.
- Juin 2010, annonce du MSSSQ : 50 000\$ / annuel octroyé à l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais (ASSSO) pour la coordination du Comité directeur (CRILI), dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 ;
 - La CRILI a été au neutre entre septembre 2010 et février 2011.
 - Un plan d'action a toutefois été élaboré, portant sur trois priorités régionales :
 - 1) La concertation
 - 2) Le logement
 - 3) L'accessibilité aux services
 - Par contre, même après près de trois ans de concertation au sein de la CRILI, les répercussions positives « sur le terrain », les actions concrètes qui ont un impact dans la vie des personnes et des familles, résultant de ce plan d'action se font toujours attendre.
 - Absence de leadership de la part des personnes responsable du comité directeur (CRILI)
 - Insatisfaction majeure quant à l'utilisation des sommes dédiées à la coordination du dossier itinérance à l'ASSO (comité directeur et SPLI), compte tenu qu'il n'y a pas une ressource humaine exclusivement dédiée au dossier de l'itinérance malgré les sommes obtenues (72 986\$)

●●●●● Principales demandes formulées en Commission parlementaire en 2008... et ce qu'il en advient en 2011

Les recommandations partagées avec le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)

	Réalisées	Oui	Non
Que le Gouvernement du Québec adopte rapidement une politique en itinérance, dans le respect des six axes de droit soutenus par le RSIQ.			X
Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement récurrent de la mission de base des organismes luttant contre l'itinérance, autant au niveau de l'aide, de l'accompagnement, de la prévention ou de la défense de droits.			X Absence en Outaouais
Que le Gouvernement du Québec consolide et augmente le financement des approches novatrices qui permettent d'offrir des lieux d'appartenance, de briser l'isolement, d'être accompagnés pour résoudre diverses problématiques.			X Pas en Outaouais
Que le Gouvernement du Québec assure un revenu décent et accessible pour tous et toutes par l'augmentation des revenus de base, afin de mettre fin au cycle infernal de la pauvreté et de l'itinérance.			X
Que le Gouvernement du Québec garantisse, par des mesures adéquates législatives ou autres, l'accès des expulsés à un logement de substitution pour éviter que des personnes et des familles ne se retrouvent à la rue.			X
Que le Gouvernement du Québec subventionne davantage de logements sociaux et que les enveloppes destinées au support communautaire soient augmentées.			X

Que le Gouvernement du Québec s'assure que les différentes institutions publiques préparent et prennent la responsabilité des transitions des personnes et ce, avant leur sortie, afin que ces dernières aient un logement. Une place en refuge ou en hébergement d'urgence ne devraient pas être envisagée comme un endroit pour « l'après »!		X
--	--	---

Les recommandations pour les Organismes de l'Outaouais

Réalisées	Oui	Non
Que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais applique, actualise et respecte le Modèle d'organisation des services en itinérance en Outaouais, en y investissant les sommes nécessaires pour répondre aux besoins. En 2007-2008, il manquait 2 millions pour répondre aux besoins. <i>• Il y a toutefois eu, via la CRILI, l'élaboration d'un nouveau plan d'action. Cependant, aucune somme supplémentaire n'y est rattachée.</i>		X
Que les déficits de 2007-2008 des organismes communautaires en itinérance de l'Outaouais, totalisant 375 000\$, soient absorbés par le gouvernement tel que discuté depuis décembre 2007 lors des rencontres avec Monsieur Benoît Pelletier, ministre responsable de notre région de l'époque. <i>• Les déficits continuent de s'accumuler et ce, non pas à cause d'une mauvaise gestion, mais de ressources insuffisantes pour répondre aux besoins grandissants.</i>		X
Que le Gouvernement du Québec reconnaisse le statut particulier de l'Outaouais en ce qui concerne l'itinérance, afin que des mesures financières pour y remédier soient rapidement mises en place. L'Outaouais doit être considérée comme une région urbaine de plus de 500 000 habitants (région de la capitale nationale du Canada).		X
Que le gouvernement du Québec établisse les calculs liés aux revenus des ménages en Outaouais en tenant compte de notre réalité frontalière et des coûts de loyer qui sont ici les plus élevés au Québec.		X
Que le Gouvernement du Québec fasse pression sur la ville de Gatineau pour que cette dernière devienne rapidement ville mandataire auprès de la SHQ, afin de faciliter la réalisation des projets de logements sociaux. <i>• Un point positif, suite aux demandes pressantes du milieu et des nombreuses représentations en ce sens, la Ville de Gatineau devenait, en 2010, ville mandataire de la SHQ pour le programme Accès-Logis.</i>	X	

Les recommandations pour le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)

Réalisées	Oui	Non
Que le CRIO puisse bénéficier d'un financement suffisant et récurrent à sa mission. <i>• Après de nombreuses démarches et actions, le CRIO obtient un premier financement étatique (30 000\$/année) du SACAIS à partir de 2010. Bien qu'insuffisante, cette somme est tout de même un pas important pour la pérennité du CRIO.</i>	X	
Que le CRIO obtienne le financement nécessaire pour commander une étude afin de démontrer le statut particulier de l'Outaouais.		X
Que le CRIO obtienne le financement nécessaire pour la publication annuelle d'un bulletin de lutte à l'itinérance qui permettrait de colliger les données relatives à l'itinérance, tout en démystifiant le phénomène et faire prendre conscience de ses racines structurelles. <i>• Grâce à la participation importante de ses membres, à des dons, à des commandites et à du financement via divers programmes (Centraide Outaouais), bien que n'ayant pas une récurrence de fonds pour le faire, le CRIO publie annuellement, depuis 2009, le Bulletin de lutte à l'itinérance en Outaouais Noir sur Blanc. Il publiera sa quatrième édition en février prochain.</i>		X

●●● Les conditions de SURvie des personnes et des familles : La situation ne s'améliore pas... au contraire !



- Grande pauvreté en Outaouais (20 à 25% de la population selon les études), non respect au droit à un revenu décent ;
- Problèmes de logement perpétuels, une crise du logement réellement abordable et de graves problèmes de salubrité ;
 - Coûts des logements (coût le plus élevé du Québec);
 - Rareté des unités de logement avec 3 chambres et plus;
 - Absence de logements sociaux en périphérie de Gatineau
- Désengagement de plusieurs institutions et « pelletage » vers les organismes communautaires ;
- Complexification des problématiques (santé mentale et physique, dépendances, violence, vieillissement de la population, etc.) ;
- Profilage social en hausse ;

- Organismes communautaires débordés.
- C'est bien beau la concertation, mais travailler ensemble et solliciter la participation des organismes communautaires, ça doit se financer !

●●●●● Besoin d'une réponse effective et globale : Une politique en itinérance !

Un plan d'action triennal 2010–2013 est pour l'instant LA réponse gouvernementale à l'itinérance.

- ⇒ Investissements insuffisants, peu de portée concrète en Outaouais. Les personnes et les familles accompagnées par nos organismes communautaires n'ont vu aucune répercussion positive dans leur vie depuis la publication du Plan.
- ⇒ Que se passera-t-il après le 31 décembre 2013?
- ⇒ De quelle manière garder le cap sur les besoins de lutte «aux causes structurelles», quand un plan d'action s'attarde à l'atténuation des conséquences créées par ces mêmes structures?

Il nous apparaît évident et important que pour partager une vision commune et cohérente, qui traverse le temps et qui va au-delà du parti au pouvoir au Gouvernement, que le Québec doit rapidement se doter d'une **Politique en itinérance**.

●●●●● Conclusion

Notre Collectif est une des treize concertations membres du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec et nous adhérons à ce que notre regroupement soulève dans son mémoire. Il est urgent que collectivement, nous travaillions à l'amélioration des conditions de vie des personnes et non de leurs conditions de SURvie, ce que nous faisons fréquemment actuellement, répondant aux urgences, appliquant des solutions temporaires, faute de moyen pour réellement adresser le problème.

Les organismes communautaires de lutte à l'itinérance en Outaouais manquent de ressources, ils sont à bout de souffle. Ils ne peuvent plus pallier aux besoins criants de milliers de personnes (hommes, femmes, enfants, personnes âgées). Malheureusement, une des causes de cet essoufflement est le désengagement de l'État vis-à-vis des personnes démunies et marginalisées, qui se retrouvent coincées dans des situations qui se maintiennent étant donné le manque de réponses aux causes structurelles qui les y confinent.

Bien que Gatineau compte sur un comité directeur en itinérance (CRILI), une des mesures proposées par le Plan d'action, nous attendons toujours l'apport de cette approche interministérielle qui se concrétiserait dans la réalité des personnes et des familles que nos membres rencontrent quotidiennement. Au-delà de la concertation sur papier, il est impératif que rapidement nous puissions arriver à des impacts tangibles.

Nous le réitérons, l'itinérance, ce n'est pas une question qui relève seulement de la santé et des services sociaux, les autres grands ministères doivent se sentir plus interpellés, une signature apposée à un plan d'action n'est pas suffisante. Concrètement, l'État se doit d'investir dans des réponses structurelles et pour se faire, il doit nécessairement investir dans le financement adéquat et récurrent des groupes communautaires, tout en garantissant à toutes ses citoyennes et à tous ses citoyens un revenu décent pour vivre en toute dignité, un accès au logement décent et réellement abordable avec soutien communautaire au besoin, un accès aux soins de santé et le droit de cité. Cela ne peut passer que par l'adoption d'une Politique en itinérance.

BILAN DU PROJET PILOTE EN ITINÉRANCE À TROIS-RIVIÈRES

Le projet Pilote de Trois-Rivières se compose de deux structures de coordination : le comité directeur qui assure la coordination au niveau des organisations et l'équipe itinérance qui assure la coordination au niveau des interventions terrain.

Appréciation et bilan provisoire du comité directeur

D'emblée il faut reconnaître l'importance stratégique d'un comité interministériel et intersectoriel pour la problématique de la rupture sociale. C'est une opportunité inouïe qui nous est offerte, particulièrement aux organismes dont les services sont dédiés aux personnes en rupture sociale. Nous avons autour de la table des personnes cadres des principaux ministères et secteurs concernés avec le mandat de trouver des solutions, afin d'améliorer l'offre de services aux personnes en rupture sociale sur notre territoire.

Bien sûr, il n'y a pas d'argent neuf. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire. Au contraire, nous y avons vu une opportunité de se concentrer sur l'adaptation des services publics aux contraintes de la réalité de la rupture sociale.

Le plus difficile a été de réussir à bien identifier des besoins auxquels nous pouvons répondre et à cibler des tâches et des objectifs réalisables. Tout n'est pas terminé évidemment, mais nous avons fait un bon bout de chemin, atteint des résultats intéressants et avons d'autres cibles en vue pour l'année à venir.

Ce que nous avons réalisé.

Une entente entre les organismes dédiés (Havre et Point de rue) et la Sécurité du Revenu relativement à un service de Fiducie volontaire, la gestion des situations d'exception lors des demandes et la réception des chèques pour les personnes sans adresse.

Une entente entre les Services correctionnels du Québec, les organismes dédiés (Havre et Point de rue) et la Sécurité du Revenu relativement aux personnes incarcérées.

Processus en cours

Un comité justice pour harmoniser et coordonner les pratiques entre la justice, la santé, les services correctionnels et la sécurité publique.

Un comité de travail sur une entente de collaboration entre la sécurité publique et l'Équipe itinérance.

Un comité pour le développement d'une clinique de médecine sociale, conjointement avec les organismes dédiés, le CSSSTR et la faculté de médecine de l'Université de Montréal à Trois-Rivières.

Un comité pour le développement de solutions d'hébergement transitoire et de logement permanent.

Ce sont les principaux processus en cours.

Appréciation et bilan provisoire de l'équipe itinérance

L'équipe itinérance de par sa structure et les mandats qui lui sont confiés introduit un niveau de coordination terrain des interventions et des services. Ce que ne peut pas faire le comité directeur. C'est sa limite. Tout le monde reconnaît l'importance stratégique d'une telle structure de coordination pour l'intégration des services et l'harmonisation des pratiques sur le territoire. Impossible de faire ça au niveau du comité directeur. Par contre, sans le comité directeur, il manquerait à l'Équipe itinérance un niveau d'action où elle n'a aucun levier. Les deux structures se complètent parfaitement.

L'Équipe itinérance a un double mandat : la coordination des services et le suivi de la clientèle. Au niveau du suivi, l'Équipe composée de 4 intervenants prend actuellement en charge 88 personnes : 70 hommes et 18 femmes. Un rapport détaillé a été soumis au Ministère de la Santé relativement aux résultats de l'implantation de l'Équipe itinérance. Une recherche évaluative débutera d'ici peu. Elle permettra de mieux documenter les réalisations de ce service novateur.

Michel Simard, d.g. Centre Le Havre et coordonnateur clinique de l'Équipe itinérance de Trois-Rivières.

*La Piaule
de Val-d'Or inc.*



Réalité de l'itinérance sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or

Novembre 2011

À ce moment, La Piaule de Val-d'Or inc. assiste à la reconstruction de ses édifices. Dans le cadre du programme AccèsLogis, 22 nouvelles unités seront construites, d'ici mai 2012, afin de permettre à l'organisme de répondre à un besoin grandissant chez la clientèle itinérante. Un grand pas vers l'amélioration de nos services!

Il faut tout de même conserver notre réalisme! Le nombre d'unité est insuffisant pour répondre à la demande sur notre territoire. Il est triste de constater que le phénomène de l'itinérance poursuit son ascension, phénomène directement lié avec l'essor économique que connaît notre région ainsi que la réalité du logement. Or, il nous est difficile de lutter contre cette réalité avec seulement 22 unités. De plus, demain n'est pas la veille où nous verrons la situation de notre région se rétablir. Le taux d'inoccupation des logements est stable à 0% depuis nombre d'années déjà. Les unités de logements construites à ce jour n'ont même pas soulagé le besoin de logements sur le territoire. Alors, notre clientèle doit vivre de l'itinérance sur une plus longue période, les rendant ainsi plus vulnérables et fragiles. Nous considérons ce fait comme alarmant.

Mais qu'en est-il du plan interministériel pour nos régions? Cette question se pose surtout lorsque l'on constate que les financements obtenus proviennent des enveloppes discrétionnaires de certains ministres et non pas des fonds dédiés. Il est aussi pertinent de se questionner sur le soutien que reçoivent les différents organismes du milieu, plus spécifiquement le nôtre, qui intervient directement auprès de la clientèle itinérante. Comment peut-on prétendre intervenir efficacement afin de contrer l'itinérance, alors que notre principal bailleur de fond ne partage pas la même définition et vision de l'itinérance? Sans critiquer leur façon de faire, il est difficile pour les organismes communautaires de

*La Piaule
de Val-d'Or inc.*

continuellement se battre pour faire reconnaître le phénomène de l'itinérance ou même de s'entendre sur une simple définition, alors qu'il y a des centaines de personnes dans la rue sans logement, sans nourriture et qui requiert nos services. Il serait préférable que tous s'unissent afin de poser des actions concrètes pour cette clientèle dans le besoin, mais il n'en est rien.

Depuis les quatre dernières années, sur notre territoire, s'opère les services d'un dortoir, à bas seuil d'admissibilité. Ce projet pilote, maintenant établi et reconnu comme un service essentiel, est issu d'un besoin criant dans le milieu, puisque le phénomène de l'itinérance gagnait en visibilité. Nous serions dans l'erreur ici de comprendre que l'itinérance n'existait pas avant cette période, elle existait bel et bien! Seulement, elle était moins visible. Fait à noter que le projet Le Dortoir a servi d'exemple à l'établissement de d'autres services du genre dans la province. Malgré ce fait, Val-d'Or n'est même pas reconnue comme une ville problématique en ce qui a trait à l'itinérance et pourtant le portrait que l'on y dresse est loin d'être joyeux. En fait, nous avons constaté depuis les dernières années une hausse marquée du phénomène de l'itinérance, spécifiquement chez la clientèle féminine, clientèle qui présente des besoins différents de celle masculine. Aussi, la chronicité semble être de plus en plus présente chez une portion de notre clientèle et triste est de constater que malgré toutes nos actions, la réalité du milieu et le manque d'implication des paliers supérieurs l'emportent. De ce fait, nous constatons qu'il faudrait encore plus pour venir en aide à cette clientèle sans quoi nous allons les maintenir dans des conditions inacceptables, conditions dans lesquelles aucun d'entre nous ne seraient prêts à vivre. Cette fois, le communautaire ne peut supporter à lui seul le fardeau de cette réalité, et les actions posées ou envisagées dans le plan d'action interministériel en itinérance devront être maintenues, les ententes respectées afin d'avoir un réel impact.

Nous sommes fiers de citer que nos services et notre organisme sont grandement reconnus dans notre communauté. C'est bien peu dire lorsque nous considérons que le projet Rebâtir La Piaule a bénéficié de l'appui de l'ensemble des partenaires et des citoyens du milieu, ce qui en a fait un projet unique au plan provincial, voire même national. Cela démontre toutefois, que l'itinérance n'est pas l'affaire de tous! Nous souhaitons plus que tout, après tous ces constats, que des décisions fermes soient prises et maintenues afin de contrer le phénomène de l'itinérance, car en fait, nous sommes tous concernés!

Mireille Chevalier, Directrice générale

La Piaule de Val-d'Or

La Piau
de Val-d'Or inc.

1179, Chemin Sullivan, Val d'Or, Qc, J9P 1L6
(819) 825-9222

Annexe 2 : Couverture médiatique

Montréal La situation alarmante des itinérants

Agence QMI
Emmanuel Delacour
10/11/2011 18h40



<http://fr.canoe.ca/infos/regional/archives/2011/11/20111110-184008.html>



Un itinérant mendie sur la rue Sainte-Catherine.
©Agence QMI/ Joel Lemay

MONTREAL – Plus de 150 personnes ont manifesté jeudi pour la construction de 25 000 logements abordables et sociaux à Montréal.

C'est le nombre d'habitations qui seraient nécessaires pour mettre un toit au-dessus de toutes les personnes sans abris dans la métropole.

«Selon nos estimations, nous avons besoin de près de 300 lits de plus dans les centres d'hébergement et près de 25 000 logements abordables dans la métropole», a déclaré Pierre Gaudreau, coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes (RAPSIM) de Montréal.

Les membres du regroupement d'organismes, qui interviennent auprès des sans-abri étaient rassemblés, jeudi, devant le Secrétariat national des sans-abri, au Complexe Guy-Favreau pour demander l'augmentation de l'aide fédérale aux personnes sans logement, au centre-ville de Montréal.

En effet, d'après des statistiques fédérales compilées en 2006, il y aurait près de 30 000 sans-abri à Montréal, ce qui est plus que la population totale de la ville de Beloeil. Le RAPSIM a dénoncé le manque d'intervention de la part du gouvernement fédéral conservateur, alors que la situation ne cesse de s'aggraver, selon eux.

Les protestataires veulent que le budget de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) passe de 20 millions \$ à 50 millions \$ au Québec, afin de répondre au besoin grandissant d'espace en hébergement des sans-abri.

Débordements

«Nous constatons des débordements dans les ressources en hébergement depuis quelques années. La situation est particulièrement alarmante dans les centres pour femmes», a souligné Maude Ménard-Dunn, organisatrice communautaire.

Cette dernière a donné l'exemple de l'Auberge Madeleine, qui doit refuser près de 5000 demandes d'hébergement chaque année, et ce, depuis 2008. La situation est semblable partout ailleurs, notamment à la Mission Bon Accueil, qui en 2011 a constaté une augmentation record de 18 % de fréquentation à l'intérieur de ses murs.

Outre le nombre grandissant d'itinérants au Québec, les protestataires se sont indignés du fait que l'indexation du budget de la SPLI n'ait pas été dégelée depuis 2001.

«Sans tenir compte des besoins des centres d'hébergement et des groupes d'intervention, le gouvernement fédéral ne prend pas en considération l'augmentation de coût de la vie dans ses calculs d'aide aux itinérants, et ce, depuis près de dix ans», a lancé M. Gaudreau.

Appel à l'unité

Plusieurs figures politiques étaient présentes lors du rassemblement pour former un front commun face au gouvernement conservateur.

Jocelyn Ann Campbell, responsable du développement social et communautaire au comité exécutif de la Ville de Montréal, Hélène Laverdière du Nouveau Parti démocratique, Marc Garneau du Parti libéral du Canada et Maria Mourani du Bloc Québécois étaient tous côte à côte pour appeler à la collaboration entre les partis, afin de régler le problème de l'itinérance dans la province et au pays.

http://www.maregion.ca/lamitis/index.php?option=com_content&view=article&id=5075%3Adepuis-2-ans-litinerance-progresse-a-mont-joli&catid=44%3Asocete&Itemid=206

(extrait vidéo)

Depuis 2 ans, l'itinérance progresse à Mont-Joli



Écrit par La Mitis en action Mardi, 01 Novembre 2011 16:07

Société



La région n'échappe pas à ce triste phénomène de société.

C'est ce qui explique pourquoi la Maison de l'Espoir de Mont-Joli a décidé de tenir une première vigile de solidarité de la Nuit des sans-abri, le 21 octobre 2011, dans le stationnement du Restaurant de la Gare de Mont-Joli.

L'itinérance inquiète à Drummondville

Mise à jour le mardi 27 septembre 2011 à 17 h 47 HAE



Le CSSS Drummond et les organismes du milieu s'associent pour faire face au problème de l'itinérance à Drummondville.

Si elle est moins visible que dans les grands centres, l'itinérance reste une réalité à Drummondville. Le phénomène arbore même peu à peu un nouveau visage.

Dans l'unique ressource d'hébergement pour itinérants de Drummondville, les demandes d'aide sont d'ailleurs loin de diminuer.

« Nous avons une moyenne de 20 à 25 admissions par mois, ce qui nous amène à environ 300 à 350 admissions par année. Ça représente à peu près 250 personnes, car certains ont passé deux ou trois fois au refuge », explique la directrice générale d'Ensoleilvent, Jacinthe Dore.

On ne parle plus maintenant que d'errance et de jeunes marginaux, mais aussi de familles entières qui vivent dans l'itinérance. L'organisme a d'ailleurs transformé une partie de ses locaux pour les accueillir.

« On voit des gens qui logent dans leur voiture pendant un temps avant de demander de l'aide, avant de savoir qu'il y a une place qui peut les héberger avec leurs enfants », ajoute Mme Dore.

Dans leur Plan stratégique 2011-2015, les principaux organismes d'aide drummondvillois réitèrent l'urgence d'agir.

Un plan auquel se joint pour la première fois le CSSS-Drummond. Une concertation nécessaire pour la directrice des programmes-familles, santé publique et mentale.

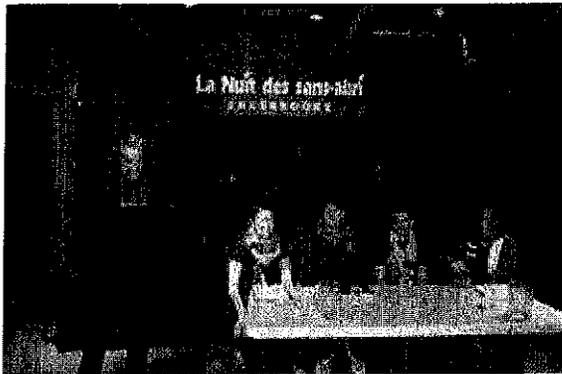
« Notre participation sera active dans ce comité. Nous regarderons ce qu'on peut faire de plus, de mieux pour aider la communauté qui vit des difficultés au niveau de l'itinérance. Comment peut-on bonifier notre offre de service ? Comment peut-on les accompagner vers des services appropriés? » se questionne Nathalie Magnan, du CSSS Drummond.

La nouvelle table de concertation a convenu de regrouper ses forces pour les quatre prochaines années.

<http://www.estrieplus.com/contenu-0404040431333535-16853.html>

Jeudi, 20 octobre 2011

L'itinérance, une réalité bien présente à Sherbrooke - 20 octobre 2011



Au cours de l'année 2010-2011, plus de 1 400 personnes différentes ont utilisé les ressources d'hébergement à Sherbrooke. C'est ce que nous apprenait la Table itinérance de Sherbrooke à travers son cadre de référence sur l'itinérance à Sherbrooke. De plus, de ce nombre, 133 sont des personnes d'âge mineur.

Un phénomène en augmentation

Du début des années 2000 à aujourd'hui, on constate que le nombre de cas d'itinérance a presque triplé. En effet, si on prend en exemple la ressource d'hébergement la plus importante de Sherbrooke, le Partage St-François (Maison Wilfrid-Grégoire et refuge Accueil Poirier), on constate qu'en 2001, 317 personnes différentes y avaient été hébergées, alors qu'en 2010, ce chiffre est passé à 921. À la Chaudronnée pour la même période de temps, le nombre de personnes différentes accueillies a également triplé, passant de 566 à 1 597, alors que le nombre de repas servis est passé de 21 000 à 44 848.

En plus de faire face à une croissance fulgurante de fréquentation, les organismes doivent également affronter des situations de plus en plus complexes, directement associées à un alourdissement des problématiques vécues, qu'il s'agisse de problèmes de santé ou de difficultés psychologiques.

<http://www.lequebecexpress.com/Actualites/2011-10-22/article-2784296/Litinerance-nepargne-pas-Quebec/1>

Publié le 22 Octobre 2011- Marie-Hélène Ratel

L'itinérance n'épargne pas Québec



Suite au bâclage de la crise économique, le taux d'itinérance à Québec a augmenté et des débordements dans les refuges surviennent fréquemment. (Photo Marie-Hélène Ratel)

Le bâclage de la crise économique a engendré certains impacts sur le taux d'itinérance dans la capitale. Afin d'appuyer cette problématique, la population de la ville de Québec était conviée à la Place de l'Université du Québec vendredi pour la 22^e édition nationale de la Nuit des sans-abri qui se déroulait dans 25 villes différentes de la province.

Avec le chèque de l'aide sociale, nombreux sont ceux qui doivent consacrer la totalité du montant au paiement du loyer. Les besoins des itinérants sont en explosion devant la crise de logement. Il devient de plus en plus difficile de leur trouver un toit alors que les projets immobiliers misent davantage sur le développement de condos. De plus, la crise économique a engendré plusieurs problèmes chez ceux qui se sont retrouvés sans emploi.

«Avec les coupures d'emploi, les gens ne se sont pas retrouvés dans la rue du jour au lendemain. On a senti un phénomène de croissance subtil. Présentement les débordements dans les refuges arrivent fréquemment», explique Frédéric Keck, coordonnateur du Regroupement pour l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec (RAIIQ). En effet, le Café rencontre, un des lieux dans la région offrant un repas aux démunis, fournit quotidiennement 400 dîners, une hausse énorme comparativement aux dernières années.

Au niveau provincial, un plan interministériel a été mis en place en 2010. Cependant, Monsieur Keck affirme n'avoir constaté à ce jour aucun résultat sur le terrain. Présente lors de l'événement, la députée néo-démocrate de Québec, Annick Papillon, dénonce le manque de financement pour soutenir l'itinérance dans la capitale. «Ce n'est pas parce que nous sommes une ville avec moins de problèmes que d'autres, comme par exemple Vancouver, qu'il faut moins investir. Si on ne prend pas connaissance des besoins auxquels il faut répondre on va se retrouver avec de gros problèmes.»

Soutien dans le milieu

Quelques initiatives continuent tout de fois d'être prises par différents organismes. Notamment le Projet L.u.n.e, un projet d'intervention dans la prostitution de Québec. Une dizaine de femmes collaborent à améliorer les conditions de celles qui travaillent dans le milieu. Une d'entre elles, Jo-Annie ex-prostituée, est révoltée à quel point elle constate que le sujet est marginalisé à Québec. «Les femmes sont mises à l'écart de la société. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas plus d'ouverture ici à Québec. Nous sommes mal organisées comparé à Montréal. Le plus gros défi est de se réintégrer dans la société. D'arriver à prendre la place qui nous revient. Le fait de se réunir dans le cadre du Projet L.u.n.e nous donne donc un but.»

Membre du Groupe Québec Hebdo

http://granby.enregion.ca/index.asp?s=detail_actualite&ID=8544

Granby en région.ca - 5 octobre 2011 à 12h11

Les refuges de la région débordent

Par Éric Patenaude



Mario Le Blanc (Maison Arc-en-ciel), Alain Massé (Auberge sous mon Toit) et Yves Longpré (Maison Le Passant). Photo: Yanick Melchior

Derrière les campements illégaux dans des bâtiments industriels désaffectés se cachent une triste réalité. Les refuges temporaires de la région, qui accueillent ces personnes à la recherche d'un toit pour une nuit, débordent. Et la situation ne s'améliorera pas avec l'hiver qui cogne à notre porte.

«Si tu écoutes les nouvelles, autant à Montréal, qu'à Trois-Rivières ou à Sherbrooke, ça augmente partout. Je vais te donner un exemple concret. Présentement, en six mois, j'ai 445 refus. Et si je calcule au prorata, je m'attends à atteindre les 900 refus pour l'année (2011) comparativement à 600, l'an dernier», mentionne Yves Longpré, directeur de la maison Le Passant de Granby.

Soir après soir, les lits du Passant (rue Homer) sont pris d'assaut par des hommes en difficultés. Selon M. Longpré, le taux d'occupation des 17 lits de la maison d'aide a atteint les 91 % en 2010. Même constat à l'Auberge sous mon Toit (ASMT). En 2010, l'organisme a hébergé seulement 122 individus sur 326 demandes d'admission. «On voudrait en faire beaucoup plus, mais on arrive rapidement à nos limites», avoue Alain Massé, de l'ASMT.

Et pour 2011? «Il y a recrudescence, c'est sûr, sûr, sûr. On est toujours plein. Des journées, on peut en avoir 19 (individus) parfois 18», admet M. Longpré.

«On manque de moyens financiers. Si on avait les moyens, on en ferait un dortoir, mais ça coûte cher», affirme le porte-parole de la maison Le Passant.

Avec le personnel, la nourriture, la literie, on parle d'un budget avoisinant les 100 000 \$ pour opérer un refuge. À cela, il faut ajouter les coûts pour la bâtisse.

Un nouveau refuge: une solution?

Est-ce que la Haute-Yamaska a besoin d'une nouvelle ressource pour recevoir les personnes à la recherche d'un lit pour passer la nuit? Pour Mario Le Blanc, directeur de la maison d'hébergement Arc-en-Ciel, la nécessité de créer un gîte temporaire ne viendrait que colmater la brèche de l'itinérance.

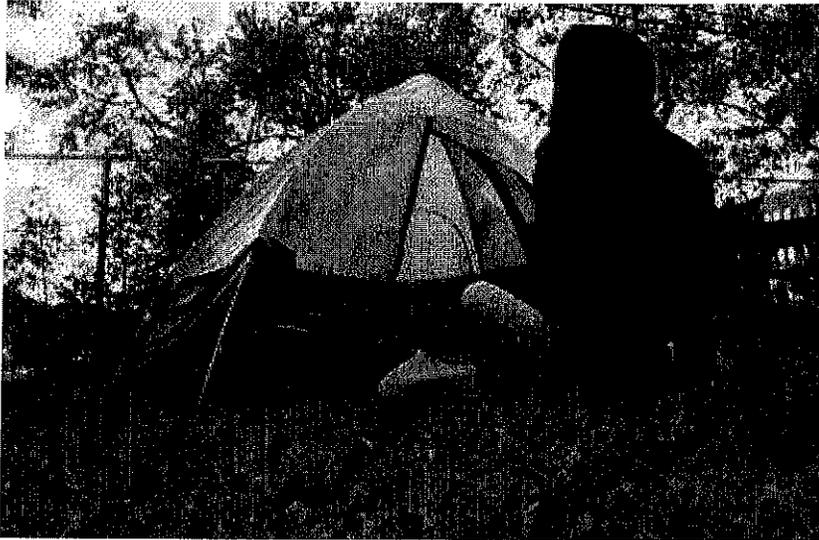
«On reconnaît notre incapacité comme société et on crée des refuges. C'est pas l'idéal pour une société qui se développe. Une société, qui se développe, donne du logement aux gens. Yves (Longpré) pourrait agrandir Le Passant du double s'il avait le financement, mais il y aura toujours des refus parce que l'on met un «plaster» sur le problème», indique M. Le Blanc.

Faute de sous supplémentaires, certains intervenants communautaires, dont Yves Longpré, Mario Le Blanc et Alain Massé (ASMT), ont fait preuve d'imagination avec la création du café *AZimut*. Depuis avril dernier, du lundi au vendredi, la clientèle itinérante et les gens dans le besoin ont accès à ce point de rassemblement pour prendre un café en plus d'y trouver une oreille attentive pour les écouter au sous-sol du partage Notre-Dame.

Publié le 15 septembre 2011 à 07h01 | Mis à jour le 15 septembre 2011 à 07h01

Vincent Gauthier, Le Nouvelliste

Le Havre déborde



Complètement débordé depuis le début de l'été, le Centre Le Havre utilise même des tentes dans sa cour afin de pouvoir accueillir davantage de résidents.

Photo: Krystine Buisson

(Trois-Rivières) En raison d'une trop forte demande, le Centre Le Havre est complètement débordé depuis le début de l'été, si bien que plusieurs personnes se cognent le nez sur la porte et ne peuvent profiter des services offerts par l'organisme.



Le directeur général du Havre, Michel Simard.

Photo: Krystine Buisson

Certains, plus «chanceux», parviennent à se trouver une place dans des tentes, installées temporairement dans la cour arrière de l'établissement. À l'approche de la saison hivernale, le directeur général de l'établissement, Michel Simard, s'inquiète du sort qui attend ces personnes dans le besoin si la situation ne s'améliore pas considérablement au cours des prochaines semaines.

«On est complètement saturés avec un taux d'occupation moyen de 133 %», lance-t-il d'abord, dans ce cri d'alarme.

«On a refusé 88 personnes au mois d'août. On a eu 170 demandes d'hébergement au cours de cette période. On était capable de répondre à la demande, d'une manière très serrée, lorsqu'on avait une moyenne d'environ 100 demandes par mois. On était vraiment sur la ligne, mais là, on a franchi la ligne et on n'est plus capables de répondre à la demande», ajoute M. Simard.

Pour réussir à accomoder le plus de personnes possible, la direction de l'établissement a même installé cinq lits de débordement à l'intérieur de l'édifice en plus de créer un minisite de camping dans la cour arrière.

Malgré ces mesures alternatives, le Centre Le Havre continue de refuser des gens, faute de place. Les températures estivales étant derrière nous, Michel Simard craint maintenant le pire. «C'est la première fois en 20 ans que je m'inquiète pour l'hiver. Quand il va faire moins 20 dehors, ça ne marchera pas avec les tentes. Ça prend une capacité d'hébergement pour ces personnes pour leur assurer une protection durant la nuit pour les grands froids. Les gens que je refuse ne sont pas tous en forme. Ce sont des gens qui sont malades, qui sont délirants. Je ne peux pas les laisser dehors sans qu'il y ait du danger», s'exclame le directeur général de l'organisme, qui est toutefois incapable d'identifier la principale raison de cette forte hausse de demandes.

«C'est assez compliqué à savoir. Il y a la croissance du nombre de femmes, depuis 2000. Avant ça, on n'avait pas de demandes d'elles. C'est un volume qui demeure important maintenant», note-t-il.

Solutions recherchées

Devant cette problématique, le Centre Le Havre a déjà amorcé ses démarches pour trouver une solution rapide et efficace. M. Simard espère, entre autres, arriver à trouver une autre bâtisse qui pourrait accueillir, temporairement, ceux qui n'ont pas de place dans l'édifice de la rue Brébeuf, à Trois-Rivières.

«Il y a un processus en cours. On a d'abord contacté le CSSS. Eux, ils vont interpeller les autres responsables, dont la Municipalité, l'agence de santé, la police de Trois-Rivières et les autres services d'hébergement pour qu'on réfléchisse ensemble à une stratégie d'urgence pour cet hiver. Il faut se grouiller, car quand on va arriver en novembre, le pendule va être arrivé à minuit moins cinq, avec des températures en-dessous de zéro», soutient-il.

Stratégie à long terme

Dès l'automne prochain, le Centre Le Havre pourrait voir la lumière au bout du tunnel avec la création d'un nouveau centre d'hébergement. Cependant, il reste encore bien des détails à figoler avant la première pelletée de terre.

«On veut créer des hébergements de stabilisation qui sont beaucoup plus durables que l'hébergement d'urgence. Mais on ne va pas créer ça demain matin. Si tout se passe bien, on serait capable d'ouvrir à l'automne. Ça nous permettrait de nous dégager d'un certain nombre de gens qui ont vraiment besoin d'être stabilisés et faire des séjours plus longs.

Pour l'instant, je ne les ai pas ces places pour l'hiver et c'est ça qui m'inquiète», lance le directeur général.

